Ville d'Isbergues
5A, Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A2026-417

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÊ DU MAIRE
portant sur
l'autorisation d'une vente au déballage
le samedi 10 octobre 2026
salle Arthur Lamendin

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes aux déballages et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce.

Vu la demande de Madame Ericka BODLET-VESTE, présidente de l'association des parents d'élèves du collège Maurice Piquet, domiciliée à ISBERGUES au 564 rue d'Auchel, sollicitant l'autorisation d'une vente au déballage.

ARRETE

Article 1er : Madame Ericka BODLET-VESTE est autorisée à organiser une vente au déballage dans le cadre d'une brocante.

Article 2 : Cette manifestation aura lieu le samedi 10 octobre 2026 de 6 heures 30 à 17 heures.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le - 8 OCT. 2026

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

David THELLIER

Publié le - 8 OCT. 2026